

AVIS PUBLIC



DEMANDE DE DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE

AVIS est par les présentes donné que le **Comité d'étude des demandes de démolition tiendra une séance le 2 mars 2026, à 18h, à la salle du conseil** de la mairie d'arrondissement, située au 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine, afin de statuer sur la demande d'autorisation pour démolir l'immeuble résidentiel situé à l'adresse suivante :

6987, AVENUE RHÉAUME

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1, art. 148.0.7.) et au Règlement régissant la démolition d'immeubles en vigueur sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou (RCA 35), toute personne qui veut s'opposer à cette démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur ledit immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au secrétaire de l'arrondissement, à l'adresse suivante :

Par courriel : greffe_anjou@montreal.ca

Par courrier :

—
Demande de démolition d'un immeuble
6987, avenue Rhéaume
À l'attention : Secrétaire d'arrondissement d'Anjou
7701, boul. Louis-H.-La Fontaine,
Montréal (Québec) H1K 4B9

La demande doit être reçue **au plus tard le 23 février 2026** pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'une adresse courriel ou un numéro de téléphone afin qu'il soit possible de la contacter facilement. L'adresse de l'immeuble concerné doit également être mentionnée.

Les séances du Comité sont publiques. (RCA 35 art. 11.)

Fait à Montréal, le 13 février 2026.

Josée Kenny
Secrétaire d'arrondissement